

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

---

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC67

présenté par  
Mme Calvez

-----

### ARTICLE 1ER BIS

Rédiger ainsi les alinéas 4 à 7 de cet article :

« a) Après le mot : « dispensées », sont insérés les mots : « par des personnes qualifiées » ;

« b) Est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « Les maladies chroniques et les facteurs de risque ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées sont listés par décret. » ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel supprime également les alinéas relatifs à la formation des médecins. La définition du contenu de ces formations relève du pouvoir réglementaire.